

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Septembre 2016 : l'essence et le gazole sont au coude à coude

En septembre 2016, 12 379 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 2,4 % par rapport à septembre 2015. Il s'agit de la dixième hausse au cours des onze derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs se sont accrues de 5,9 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 6,0 %, ont représenté 62 % des immatriculations du mois de septembre. Pour le second mois de suite, les modèles gazole ont rassemblé moins de la moitié des ventes. La part de l'essence (47 % des immatriculations de septembre) est au plus haut depuis quinze ans dans la région.

Les immatriculations des autres catégories de véhicules ont globalement été dynamiques. La vigueur des ventes de camions, en croissance pour le huitième mois consécutif, a contrasté avec le marasme du marché des véhicules de transport collectif (autobus et autocars) dont les immatriculations n'ont cessé de chuter au cours des six derniers mois.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Septembre 2016

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 839	1 524	563	1 349	1 431	7 706
Cyclomoteur	257	152	37	90	169	705
Motocycle	204	95	34	101	95	529
Voiturette	22	17	10	14	22	85
Remorque légère et caravane	135	67	39	60	49	350
VASP léger	320	133	28	84	71	636
Autobus et autocar	7	4	-	3	3	17
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	573	296	79	175	217	1 340
Camion	41	16	6	7	12	82
Tracteur routier	58	40	54	16	51	219
Semi-remorque	32	26	28	9	51	146
Remorque lourde	8	3	2	-	1	14
VASP lourd	7	1	-	2	2	12
Tracteur agricole	105	88	73	42	101	409
Engin agricole (autre que tracteur)	27	30	26	27	19	129
Ensemble	4 635	2 492	979	1 979	2 294	12 379

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En septembre 2016, 7 706 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 6,0 % par rapport à septembre 2015, nettement supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 2,5 %). En cumul annuel, les ventes de voitures ont progressé de 6,2 % dans la région et de 6,4 % dans l'Hexagone.

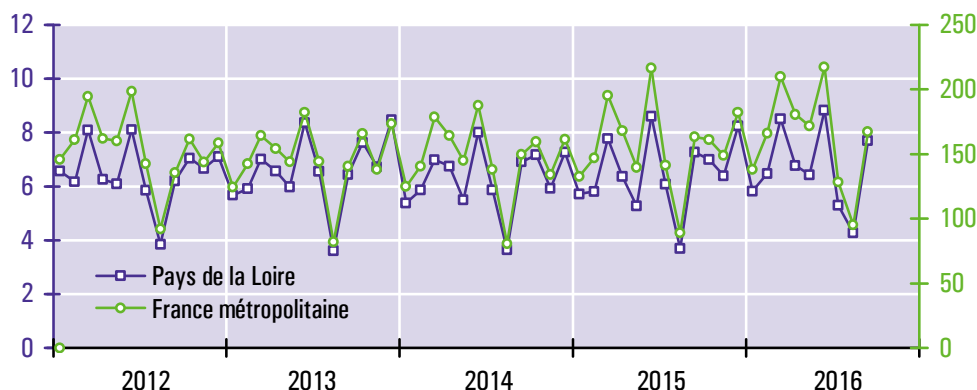
À l'instar des mois précédents, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 9,7 % par rapport à septembre 2015. La croissance des acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) a été trois fois plus faible (+ 3,2 %).

Dans la lignée de la tendance de moyen-terme, la hausse du marché a profité aux motorisations essence et électriques. Ces deux segments tirent parti de l'augmentation de la fiscalité sur le gazole, qui représente désormais moins de 50 % des ventes ligériennes de voitures, et des aides de l'État en faveur de la mobilité électrique.

Les ventes de voitures équipées de moteurs essence ont ainsi bondi de 23 % par rapport à septembre 2015. Leur part de marché (47 %) est la plus élevée depuis février 2001.

121 voitures électriques ont été mises en circulation, 66 % de plus qu'en septembre 2015. Elles représentent 1,6 % des immatriculations régionales de voitures (contre 1,1 % en France métropolitaine).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

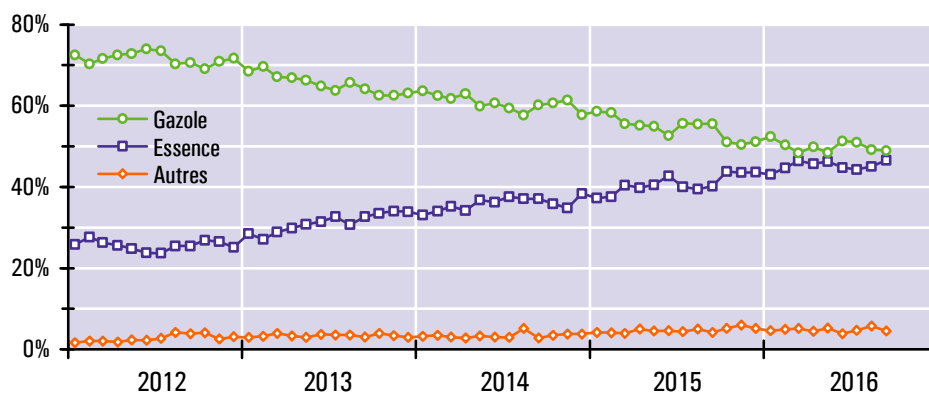
	Septembre 2016			Octobre 2015 à sept. 2016		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 839	37 %	+ 2 %	30 689	38 %	+ 6 %
Maine-et-Loire (49)	1 524	20 %	+ 10 %	15 456	19 %	+ 5 %
Mayenne (53)	563	7 %	+ 15 %	5 998	7 %	+ 3 %
Sarthe (72)	1 349	18 %	+ 16 %	13 199	16 %	+ 9 %
Vendée (85)	1 431	19 %	- 0,4 %	16 421	20 %	+ 6 %
Gazole	3 771	49 %	- 7 %	41 061	50 %	- 6 %
Essence	3 588	47 %	+ 23 %	36 686	45 %	+ 22 %
Hybride	223	2,9 %	- 3 %	2 593	3,2 %	+ 6 %
Électricité	121	1,6 %	+ 66 %	1 386	1,7 %	+ 79 %
Autres motorisations	3	0,0 %		37	0,0 %	+ 270 %
Personnes morales	3 505	45 %	+ 10 %	33 146	41 %	+ 11 %
Personnes physiques	4 201	55 %	+ 3 %	48 617	59 %	+ 3 %
Ensemble	7 706	100 %	+ 6 %	81 763	100 %	+ 6 %

¹ Évolution entre les immatriculations de septembre 2016 et celles de septembre 2015

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

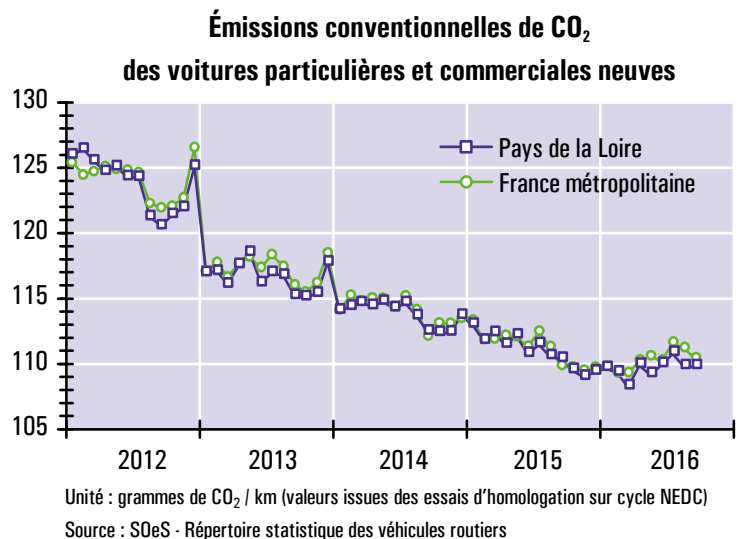
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en août 2016 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 109,8 grammes par kilomètre, soit une diminution de 0,5 % par rapport à août 2015. La mesure de ces émissions de CO₂ est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées ne sont pas le reflet fidèle de la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

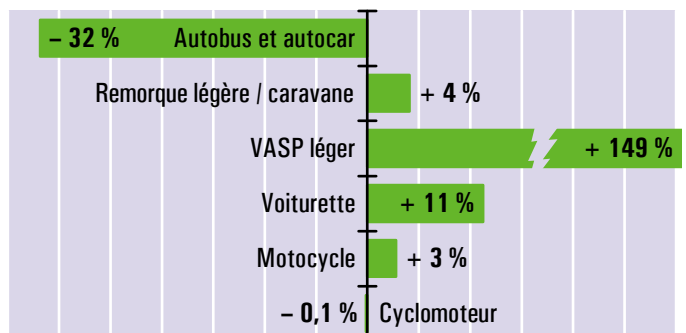
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation spectaculaire des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation : depuis juillet 2015, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures sont immatriculés en VASP et non plus en camionnettes. Les ventes d'autobus et d'autocars ont reculé pour le sixième mois d'affilée. En cumul annuel, elles sont en baisse de 32 %.

En dehors du cas particulier des camionnettes (cf. paragraphe ci-dessus), les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été dynamiques. L'embellie des ventes est une conséquence de l'amélioration de la santé financière des transporteurs routiers, liée au prix bas des carburants et à des conditions d'emprunt bancaires historiquement avantageuses.

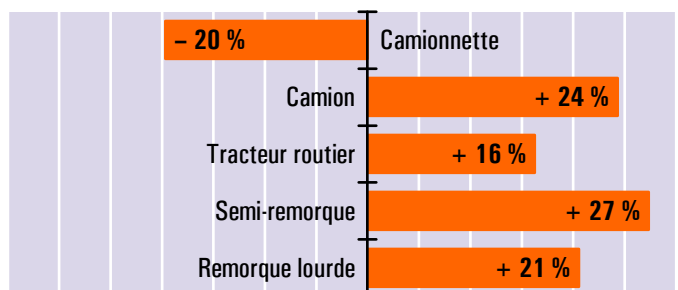
Sur le marché des véhicules agricoles, les ventes de tracteurs ont augmenté d'un tiers en septembre et de 10 % en cumul annuel. Les immatriculations d'autres engins agricoles ont en revanche diminué de moitié par rapport à septembre 2015.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

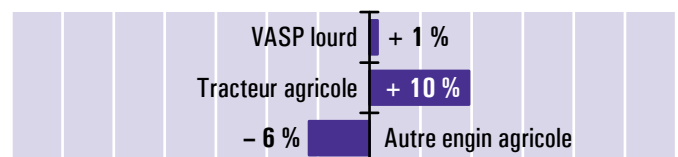
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (octobre 2015 à sept. 2016) et celles des mêmes mois un an auparavant (oct. 2014 à sept. 2015)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).